



Excroquerie familiale sur heritage suite a un deces

Par alex, le 23/06/2011 à 12:57

Bonjour,

voila j aimerais avoir des renseignements car mon ami c est fait excroquer 17 000 euro par son oncle .

je vous explique la situation , la maman de mon ami est décèder quand il avait 15 ans et donc son oncle était son tuteur . mon ami a toucher une grosse somme d argent qui venais de l héritage de sa maman .

mon ami a donc preter 17000 euro a son oncle pour l achat d une moto .

le probleme c est qu il a fait un cheque de banque directement au nom du vendeur de la moto et non pas a son oncle .

son oncle ne lui a jamais renbourser cette argent et on aimerai savoir si il y a possibiliter d attaquer ou si c est pas la peine .

car on peut quand meme prouver que la moto n' etais pas pour mon ami .

la seul chose c est que mon ami ne se souviens plus si il etait encore mineur dans ce cas la sont oncle etait en plus sont tuteur donc en a profiter et sa peu jouer en autre faveur ou si il etait deja majeure mais sa je vais me renseigner selon la date du cheque on sera .

merci d avance de me donner vos avis et conseil pour nous aiguiller . merci

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **14:44**

S'il était mineur, il n'avait pas à disposition l'argent et donc n'a pas pu faire de chèque de banque.

Par **alex**, le **23/06/2011** à **14:53**

d accord merci pour cette information .